

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 OCTOBRE 2007

Session spéciale du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 29 octobre 2007 à 11 heures, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Absence : Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2

Sont également présents, M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Première période de questions.**
- 4) **Acceptation d'une offre de financement, règlement 81-2007.**
- 5) **Emprunt par billets, terme plus court, règlement 81-2007.**
- 6) **Deuxième période de questions.**
- 7) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2007-10-2104

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Première période de questions.

Aucune.

4) Acceptation d'une offre de financement, règlement 81-2007

Résolution 2007-10-2105

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc. pour son emprunt de 180 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 81-2007, au prix de : 98,134 échéant en série 5 ans comme suit :

14 000 \$	4,20 %	6 novembre 2008
14 700 \$	4,25 %	6 novembre 2009
15 600 \$	4,40 %	6 novembre 2010
16 400 \$	4,55 %	6 novembre 2011
119 300 \$	4,85 %	6 novembre 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets, terme plus court, règlement 81-2007.

Résolution 2007-10-2106

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton se propose d'emprunter par billets un montant total de 180 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 81-2007;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Denise Grenier et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 6 novembre 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 an	14 000 \$
2 ans	14 700 \$
3 ans	15 600 \$
4 ans	16 400 \$
5 ans	17 300 \$
5 ans	102 000 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5ans (à compter du 6 novembre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 81-2007

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Deuxième période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2007-10-2107

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 11 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier